



PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Commission de sécurité de l'arrondissement de VESOUL

PROCES VERBAL

Commission de sécurité de l'arrondissement de VESOUL

Secrétariat

Tél : 03.84.96.76.15

4 rue Lucie et Raymond Aubrac - BP 40005

70001 Vesoul Cedex

Code : E-357-00002-005
Dossier : VIS-22-001
Etablissement : MFR 5- INTERNAT-ENSEIG-ADMINI-1/2 PENSIO
Activité principale : RH - Enseignement, colonie (avec hébergement)
Adresse : RUE DES CHARMES
Commune : 70230 MONTBOZON
Classement : Type RH - de 4^{ème} catégorie
Exploitant : Association maison familiale et rurale
Propriétaire : Association maison familiale et rurale
Objet : Visite Périodique du 14/06/2022
Affaire suivie par : Lieutenant hors classe Yannick VILLEDIEU
Commission : Commission de sécurité de l'arrondissement de VESOUL
Date : 27/10/2022

I. Description :

L'établissement R+1+sous-sol partiel, comprend :

Au sous-sol : Deux garages, une chaufferie,

Au rez-de-chaussée : L'administration, un réfectoire, une cuisine isolée, quatre salles de classe,

A l'étage : 24 chambres de 4 lits, la chambre du surveillant, des espaces non aménagés et non accessibles au public.

II. Effectifs :		jour	Nuit
Personnel	:	12 personnes	1 personne
Public	:	96 personnes	96 personnes
Total	:	108 personnes	97 personnes

III. Classement – Textes de référence :

Il se classe en type RH - de 4^{ème} catégorie.



PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Vesoul, le

15 NOV. 2022

Commission de sécurité de l'arrondissement de VESOUL
Secrétariat
Tél : 03.84.96.76.15
4 rue Lucie et Raymond Aubrac - BP 40005
70001 Vesoul Cedex

Le président

à

M. le Maire de MONTBOZON

Affaire suivie par : Lieutenant hors classe Yannick VILLEDIEU
Tél. : 03-84-96-76-08
Objet : Visite Périodique du 14/06/2022
P.J. : Procès-verbal

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli un exemplaire du procès-verbal concernant :

Etablissement : MFR 5- INTERNAT-ENSEIG-ADMINI-1/2 PENSIO
Code : E-357-00002-005
Adresse : RUE DES CHARMES - 70230 MONTBOZON

Je vous saurais gré de bien vouloir en prendre connaissance puis, en vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales (art. L2212-2) et du Code de la Construction et de l'Habitation (art. R143-23 et R143-42), d'en assurer la notification au responsable de l'établissement dans les huit jours.

J'appelle votre attention sur l'importance que revêt le respect de la réglementation en matière de prévention contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public. Votre responsabilité directe, tant pénale que civile, peut être engagée dès lors que vous autoriserez la poursuite de l'exploitation de cet établissement sans que les prescriptions de la commission de sécurité aient été suivies d'effet.

Le président,

Jérémie DUMAINE

Installations	Vérificateur	Date	Essais lors de la visite	Observations
Visite triennale Extinction Auto par un organisme agréé (MS 73)	/			
S.S.I. : <input checked="" type="checkbox"/> A - <input type="checkbox"/> B - (MS73) Contrat : Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> - (MS68)	CHUBB	14/12/21	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Visite triennale S.S.I. A – B - (MS73) par un organisme agréé	APAVE	13/09/19		A FAIRE
S.S.I. : <input type="checkbox"/> C - <input type="checkbox"/> D - <input type="checkbox"/> E Alarme : <input checked="" type="checkbox"/> 1 - <input type="checkbox"/> 2a - <input type="checkbox"/> 2b – <input type="checkbox"/> 3 - <input type="checkbox"/> 4 (MS73)	CHUBB	14/12/21	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Temporisation <input type="checkbox"/> oui de l'alarme <input type="checkbox"/> non	/			
Veille de l'alarme <input type="checkbox"/> oui Restreinte <input type="checkbox"/> non	/			
D.A.D. Porte coupe-feu - (IT247)	/		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Fluides médicaux - (U64)	/			
Autres installations	/			
Formation du personnel - (MS48)				A FAIRE
Exercices d'évacuation (R33) – (J39) – (U47)	MME PRETOT	19/04/22		
Défibrillateur Automatisé Externe DAE (R. 157-1)	Présence <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non			A INSTALLER

V. Prescription ancienne non exécutée :

Code	Texte
	/

VI. Prescriptions nouvelles :

Code	Texte
AS9	Faire contrôler les ascenseurs, fonctionnement compris, par un organisme agréé tous les cinq ans.
MS73	Faire contrôler le système de sécurité incendie par une personne ou un organisme agréé tous les trois ans.
CO37	Limiter les matériels et distributeurs installés dans le hall afin de ne pas gêner l'évacuation. S'assurer qu'ils ne puissent être déplacés ou renversés.
GC9	S'assurer des conditions d'isolement de la cuisine conformément à l'article cité en fonction des puissances installées.
EL19 EC15	Lever les observations inscrites au rapport concernant l'électricité et l'éclairage de sécurité
MS46	Pendant la présence du public la surveillance de l'établissement doit être assurée par une personne désignée par l'exploitant de l'établissement et entraînée à la manœuvre, à la mise en œuvre des moyens de secours et à l'évacuation du public.

L'établissement est soumis au Code de la Construction et de l'Habitation art. R143-1 à R143-47, R184-4 et R184-5 relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP), ainsi qu'aux arrêtés du :

- 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP).
- 4 juin 1982 modifié portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP type R).

IV. Vérifications annuelles des installations techniques :

Installations	Vérificateur	Date	Essais lors de la visite	Observations
Présentation du registre de sécurité - (R143-44) Oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>				
Électricité - (EL 19)	APAVE	25/05/22		obs
Eclairage de sécurité - (EC15)	APAVE	25/05/22	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	obs
Groupe électrogène - (EL18)	/			
Chauffage - (CH58) Fuel - gaz - Bois - Electrique	LUDWIG APAVE	03/05/22 15/03/22		
Centrale Traitement d'Air - (CH58)	/			
VMC - (CH58)	TECHNIVAP	16/11/22		
Ramonage des conduits de cheminée - (CH58)	LUDWIG	20/12/22		
Conduites de gaz et organes de coupure - (GZ30)	APAVE	15/03/22		
Appareils cuisson - (GC22)	ST MFR	22/03/22		
Hottes d'aspiration - (GC21)	TECHNIVAP	16/11/22		
Désenfumage - circulations (DF10)	APAVE	12/01/22	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Désenfumage - escaliers (DF10)	/		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Désenfumage - locaux (DF10)	/		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Ascenseurs - (AS9) Contrat : Oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> + organisme agréé (5 ans)	SCHINDLER	05/05/22		
Portes automatiques - (CO48) Contrat : Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	/			
Extincteurs - (MS73)	SICLI	14/10/21		
R.I.A. - (MS73)	/			
Extinction automatique - (MS73)	/			

VII. Avis de la commission de sécurité :

Vu le rapport du groupe de visite, après avoir entendu le rapporteur et fait lecture de l'avis écrit motivé de monsieur le Maire, la Commission de sécurité de l'arrondissement de VESOUL rend l'avis suivant : **avis Favorable** à la poursuite de l'exploitation de l'établissement. Cependant, les prescriptions mentionnées ci-dessus devront être respectées.

Le président,



Jérémie DUMAINE

